



## Paiement avocat chèque perimé

Par **demilien**, le **20/08/2011** à **19:32**

Bonjour,

Suite à mon divorce, j'ai payé mon avocat en octobre 2008. Paiement par chèque. Près de 3 ans plus tard, sa comptable m'adresse en retour mon chèque en me demandant d'en faire un autre car elle avait oublié de présenter le chèque à la banque et maintenant le chèque est périmé.

La somme est importante ( plus de 4000 euros) et je me demande quelles sont mes obligations sachant que ce chèque avait été émis et transmis à mon avocat dès qu'il m'en avait fait la demande

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **20:23**

un chèque n'est pas un paiement libératoire. Tant qu'il n'est pas encaissé, vous n'avez pas payé.